



## **NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU BUDGET PRIMITIF 2020**

### **I. LE CADRE GÉNÉRAL DU BUDGET PRIMITIF 2020**

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles doit être jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune de Brénod ; elle est disponible sur le site internet de la commune.

Le budget primitif a été voté le 10 juillet 2020 par le conseil municipal. Il peut être consulté sur simple demande au secrétariat de mairie aux heures d'ouvertures.

Il a été établi avec la volonté de :

- maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants ;
- contenir la dette en limitant le recours à l'emprunt,
- mobiliser des subventions auprès de l'état, du conseil départemental et de la région chaque fois que possible.

Cette note présente donc les principales informations du budget primitif 2020 et des budgets annexes.

Les chiffres indiqués ci-dessous sont des prévisions établies en fonction des ressources communales.

## II. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

### a) Généralités

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

### b) Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses réelles de fonctionnement inscrites au budget primitif 2020 sont estimées à 788 670,00 €.

Elles se répartissent comme suit :

<b>DÉPENSES (T.T.C)</b>	
011 - Charges à caractère général	308 150,41
012 - Charges de personnel et frais assimilés	192 860,00
014 - Atténuations de produits	56 277,00
65 - Autres charges de gestion courante	85 522,05
66 - Charges financières	14 397,54
67 - Charges exceptionnelles	200,00
022 – Dépenses imprévues	52 000,00
<b>Total dépenses réelles</b>	<b>709 407,00</b>
<b>Total dépenses d'ordre</b>	<b>79 263,00</b>
<b>Total dépenses de fonctionnement</b>	<b>788 670,00</b>

#### Chapitre 011 - Charges à caractère général

Les charges à caractère général regroupent :

- les frais généraux, l'entretien et fonctionnement des bâtiments communaux (énergie, eau, assurances etc.),
- l'entretien de la voirie,
- les frais de la cantine scolaire,
- les fournitures scolaires,
- les prestations de services extérieurs,
- la maintenance du matériel,
- les taxes foncières.

#### Chapitre 012 - Charges de personnel et frais assimilés

Elles regroupent toutes les dépenses de personnel, soit :

- l'ensemble des rémunérations du personnel de la collectivité (rémunération nette et cotisations sociales) ;
- les charges sociales patronales liées à ces rémunérations : cotisations de sécurité sociale, supplément familial, versements aux mutuelles, caisses de retraite etc.
- Les frais d'adhésion au service de santé au travail.

L'effectif de la commune est de 6 agents (5.30 Equivalents Temps Plein) au 1<sup>er</sup> janvier 2020 :

- o 4 agents titulaires,
- o 2 agents contractuels.

#### Chapitre 014 - Atténuations de produits

Elles se composent :

- d'un prélèvement au profit du fonds national de garantie individuelle des ressources (FNGIR) à hauteur de 46 277,00 €.

*Ce fonds permet de compenser pour chaque commune et établissement public de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre, les conséquences financières de la réforme de la fiscalité locale, en application du point 2.1 de l'article 78 de la loi no 2009-1673 du 30 décembre 2009 de finances pour 2010. Le prélèvement (ou le reversement) au titre du FNGIR est calculé sur la base d'une comparaison des ressources avant et après réforme*

*(dont les produits de l'imposition sur les entreprises de réseaux -IFER- perçus) de la taxe professionnelle pour le seul exercice 2010. Le calcul de ces garanties de ressources est une opération à caractère national. Les collectivités « gagnantes » de la réforme financent les pertes des collectivités « perdantes ».*

- de la contribution de la commune au fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC).

Le montant définitif du FPIC est établi d'après la répartition des contributions au sein de Haut-Bugey Agglomération.

*Le FPIC sert à approfondir l'effort entrepris en faveur de la péréquation au sein du secteur communal et à accompagner la réforme fiscale en prélevant celui-ci auprès des collectivités les plus dynamiques suite à la suppression de la taxe professionnelle.*

### **Chapitre 65 - Autres charges de gestion courante**

Elles comprennent principalement les dépenses afférentes :

- au financement du service départemental d'incendie,
- aux contributions aux syndicats intercommunaux,
- au versement des indemnités et cotisations aux élus,
- aux subventions de fonctionnement aux associations.

### **Chapitre 66 - Charges financières**

Ce chapitre comprend le remboursement des intérêts de la dette.

### **Opérations d'ordre de transfert entre les deux sections**

Certaines opérations budgétaires se traduisent par une dépense de fonctionnement, compensée par une recette d'investissement.

Ces opérations, dites « opérations d'ordre de transfert entre les deux sections », sont toujours équilibrées en dépenses et en recettes.

Les principales opérations d'ordre de transfert entre les deux sections prévues en 2020 sont :

- les dotations aux amortissements relatives aux subventions d'équipement versées dans le cadre des travaux de modernisation de l'éclairage public réalisés en 2016. La durée d'amortissement a été fixée à 5 ans, soit 4 263.00 € / an.
- Le virement de la section de fonctionnement vers la section d'investissement. Il est constitué par un prélèvement budgétaire sur la section de fonctionnement au profit de la section d'investissement.  
La section de fonctionnement du budget laisse apparaître un résultat de 75 000 € permettant d'autofinancer une partie des investissements.

### c) Les recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement sont estimées à 788 670,00 € en 2020 dont 300 355,35 € d'excédent reporté, soit :

- Budget de la commune : 340 355,35 - 40 000,00 (affectation de résultat),

Elles se répartissent comme suit :

<b>RECETTES (T.T.C.)</b>	
70 - Produits des services, domaine et ventes diverses	20 820,00
73 - Impôts et taxes	241 611,00
74 - Dotations, subventions et participations	145 335,00
75 - Autres produits de gestion courante	78 748,65
77 - Produits exceptionnels	800,00
013 - Atténuations de charges	1 000,00
002 - Excédent de fonctionnement reporté	300 355,35
<b>Total recettes de fonctionnement</b>	<b>788 670,00</b>

#### Chapitre 70 - Produits des services, domaine et ventes diverses

Les principales ressources de ce chapitre sont constituées par :

- la facturation des services de garderie, cantine et centre de loisirs,
- le remboursement par Haut-Bugey Agglomération des frais de personnel : mise à disposition de l'agent communal pour les compétences eau et assainissement,
- le rachat des terrains de la Z.A. Les Carriaux actuellement propriété de la commune de Brénod par Haut-Bugey Agglomération (5 annuités d'un montant de 8 334,80 € pour une surface de 6 474 m<sup>2</sup>).

D'autres recettes, moins importantes sont enregistrées dans ce chapitre et notamment les redevances d'occupation du domaine public, ainsi que les concessions dans le cimetière communal.

#### Chapitre 73 - Impôts et taxes

Il concerne principalement les recettes relatives à la fiscalité locale :

- Dont les taxes foncières, pour un produit fiscal attendu estimé pour 2020 à 88 808,00 €.
- Suite à la réforme de la fiscalité directe locale ayant entraîné la suppression de la taxe d'habitation, le produit prévisionnel attendu de celle-ci, d'un montant de 70 361 € est entièrement compensé par l'État.
- L'attribution de compensation de Haut-Bugey Agglomération : 82 442,00 € composée pour l'essentiel de la fiscalité locale des entreprises.

#### Chapitre 74 - Dotations, subventions et participations

Ce sont essentiellement les dotations de l'Etat :

- La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) : elle représente la participation de l'État au fonctionnement de la commune. Elle s'élève à 63 195,00 € contre 67 254,00 € en 2019, soit une baisse de 6 %. Elle était de 109 444,00 € en 2014.  
Cette année encore la commune contribuera à l'effort de redressement des finances publiques.
- Dotation de Solidarité Rurale (DSR) : 38 852,00 € contre 38 029,00 € en 2019, soit une hausse de 2,2 %.
- Fonds de Compensation de la TVA sur les dépenses de fonctionnement.
- Les compensations de l'État au titre des diverses exonérations sur les impôts locaux : 12 411,00 € contre 11 157,00 € en 2019.

Ainsi que les diverses participations du département.

## **Chapitre 75 - Autres produits de gestion courante**

Ce sont des recettes constituées par :

- l'encaissement des locations (appartements, bureaux),
- l'excédent du budget annexe « Régie des bois » : 35 000,00 €

## **Chapitre 77 - Produits exceptionnels divers**

Ils comprennent essentiellement :

- l'encaissement des taxes sur les ordures ménagères auprès des locataires.

### **d) La fiscalité**

Concernant les ménages, les taux des impôts locaux seront maintenus au même niveau que les années précédentes :

	<b>Commune</b>
<b>Taxe sur le foncier bâti</b>	<b>9.20 %</b>
<b>Taxe sur le foncier non-bâti</b>	<b>47.57 %</b>

## **III. LA SECTION D'INVESTISSEMENT**

### **a) Généralités**

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel.

### **b) Les dépenses d'investissement**

Il s'agit de toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment du remboursement du capital emprunté, des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.

Les dépenses d'investissement 2020 sont estimées à 321 657,00 euros.

Elles se répartissent comme suit :

<b>DEPENSES (T.T.C.)</b>	
001 – Déficit d'investissement reporté	19 580,21
16 - Emprunts et dettes assimilés	41 965,55
204 – Subvention d'équipement versées	8 800,00
21 - Immobilisations corporelles	23 000,00
<b>Opérations</b>	
148 - INFORMATISATION	6 000,00
149 – VOIRIE	8 000,00
155 – TERRAINS RURAUX	15 811,24
159 - BÂTIMENTS COMMUNAUX	182 500,00
170 – RESTAURATION D'ARCHIVES ANCIENNES	16 000,00
<b>Total dépenses d'investissement</b>	<b>321 657,00</b>

Les principaux investissements prévus pour l'année 2020 sont les suivants :

- **Chapitre 21 – Immobilisation corporelles :**

- Extension de réseaux secs,
- Extincteurs,
- Chargeur pour le tracteur CLAAS,
- Mobilier.

**Opération n° 148 : Informatisation :**

- Matériel informatique.

**Opération n° 149 : Voirie :**

- Acquisition de divers panneaux.

**Opération n° 155 : Terrains ruraux :**

- Constitution de réserves foncières.

**Opération n° 159 : Bâtiments communaux :**

- Réfection de la toiture du bâtiment mairie-école,
- Portails pour l'accès à l'école primaire et pôle enfance.

**Opération 170 : Restauration d'archives anciennes :**

- Restauration d'archives anciennes et analyse scientifique du fonds historique (XIIe siècle/1791).

c) **Les recettes d'investissement**

Elles sont estimées à 321 657,00 € correspondant :

- à la taxe d'aménagement sur les permis de construire,
  - au fonds de compensation de TVA,
  - à la part de l'excédent de fonctionnement affecté à l'investissement,
  - aux subventions d'investissement.
- recettes d'ordre (voir le détail page 3) : 79 263,00 €,

Elles se répartissent comme suit :

<b>RECETTES (T.T.C)</b>	
024 – Produits des cessions d’immobilisations	26 164,56
10 - Dotations, fonds divers et réserves	77 000,00
16 - Emprunts et dettes assimilés	299,95
27 – Autres immobilisations financières	47 491,99
159 - BÂTIMENTS COMMUNAUX	57 945,00
170 – ACCESSIBILITÉ DES ERP	33 492,50
<b>Total recettes réelles</b>	<b>242 394,00</b>
<b>Total recettes d'ordre</b>	<b>79 263,00</b>
<b>Total recettes d'investissement</b>	<b>321 657,00</b>

#### IV. ETAT DE LA DETTE

Le budget principal comporte trois emprunts :

<b>Désignation</b>	<b>Banque</b>	<b>Montant initial</b>	<b>Année de souscription</b>	<b>Durée</b>	<b>Taux fixe</b>	<b>Capital restant dû au 01/01/02020</b>
Travaux d'infrastructures (VRD MARPA, traverse du village)	Caisse d'épargne Rhône-Alpes	320 000,00 €	2008	30 ans	4.70 %	241 147,08 €
Acquisition Tracteur CLAAS ARION 420M	Crédit Agricole Centre-Est	80 000,00 €	2013	10 ans	2.83 %	33 882,66 €
Travaux de mise en accessibilité des bâtiments communaux	Crédit Agricole Centre-Est	250 000,00 €	2018	10 ans	0.97 %	200 755,71 €
					Total	475 785,45 €

## LES BUDGETS ANNEXES

### ❖ Budget annexe « Régie des bois »

#### ➤ Section de fonctionnement

DEPENSES (H.T.)		RECETTES (H.T.)	
011 - Charges à caractère général	20 458,31	70 - Produits des services, domaine et ventes diverses	10 000,00
65 - Autres charges de gestion courante	35 000,00	75 – Autres produits de gestion courante	4,05
66 – Charges financières	100,00	002 - Excédent de fonctionnement reporté	48 155,95
67 – Charges exceptionnelles	50,00		
022 – Dépenses imprévues	2 551,69		
<b>Total dépenses de fonctionnement</b>	<b>58 160,00</b>	<b>Total recettes de fonctionnement</b>	<b>58 160,00</b>

Compte tenu de la conjoncture actuelle fortement impactée par les volumes importants de bois secs et déperissant qui vont saturer le marché, le produit attendu de la vente des coupes de bois a été diminué de 40 000 € en 2019 à 10 000 € en 2020.

#### ➤ Section d'investissement

DEPENSES (H.T.)		RECETTES (H.T.)	
21 - Immobilisations corporelles	19 046,00	001 – Excédent d'investissement reporté	3 887,97
		10 – Dotations, fonds divers et réserves	6 758,00
		13 - Subventions d'investissement reçues	8400,03
<b>Total dépenses d'investissement</b>	<b>19 046,00</b>	<b>Total recettes d'investissement</b>	<b>19 046,00</b>

#### Les principaux projets :

- Travaux sylvicoles :
  - Dégagement manuel de plantations,
  - Plantations.

❖ **Budget annexe « Lotissement la Serve »**

➤ **Section de fonctionnement**

DEPENSES (H.T.)		RECETTES (H.T.)	
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	39 157,19	70 - Produits des services, domaine et ventes diverses	31 635,00
		75 – Autres produits de gestion courante	7 522,05
		002 – Excédent de fonctionnement reporté	0,14
<b>Total dépenses de fonctionnement</b>	<b>39 157,19</b>	<b>Total recettes de fonctionnement</b>	<b>39 157,19</b>

➤ **Section d'investissement**

DEPENSES (H.T.)		RECETTES (H.T.)	
16 – Emprunts et dettes assimilés	39 157,19	040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	39 157,19
<b>Total dépenses d'investissement</b>	<b>39 157,19</b>	<b>Total recettes d'investissement</b>	<b>39 157,19</b>

Il reste un lot disponible à la vente.

Fait à Brénod, le 10 juillet 2020

Le Maire,

Etienne RAVOT